

Direction générale des finances publiques

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Direction générale des finances publiques

Arrêté du 18 octobre 2019 portant nomination à la commission régionale de Lille Nord - Pas-de-Calais et à la commission régionale de Picardie-Ardenne, instituée en application de l'article 86 du décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 portant institution de l'ordre des experts-comptables et réglementant le titre et la profession d'expert-comptable, et notamment son article 7 bis;

Vu le décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable, notamment son article 86;

Sur proposition du commissaire du Gouvernement près les conseils régionaux de l'ordre des experts-comptables de Lille Nord - Pas-Calais et de Picardie-Ardenne,

Arrête:

Article 1^{er}

Mme Emmanuelle, Jocelyne, Paulette Boucher, épouse Martello est désignée pour siéger en tant que membre suppléante au sein de la commission régionale de Lille Nord - Pas-de-Calais, en qualité de salariée exerçant des fonctions comptables et appartenant aux cadres supérieurs d'entreprises industrielles et commerciales.

Article 2

Mme Emmanuelle, Jocelyne, Paulette Boucher, épouse Martello est désignée pour siéger en tant que membre suppléante au sein de la commission régionale de Picardie-Ardenne, en qualité de salariée exerçant des fonctions comptables et appartenant aux cadres supérieurs d'entreprises industrielles et commerciales.

Article 3

M. Thierry, René Mahaut est désigné pour siéger en tant que membre suppléant au sein de la commission régionale de Lille Nord - Pas-de-Calais, en qualité de salarié exerçant des fonctions comptables et appartenant aux cadres supérieurs d'entreprises industrielles et commerciales.

Article 4

M. Thierry, René Mahaut est désigné pour siéger en tant que membre suppléant au sein de la commission régionale de Picardie-Ardenne, en qualité de salarié exerçant des fonctions comptables et appartenant aux cadres supérieurs d'entreprises industrielles et commerciales.

Article 5

Le commissaire du Gouvernement près les conseils régionaux de l'ordre des experts-comptables de Lille Nord - Pas-de-Calais et de Picardie-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 18 octobre 2019.

Pour le ministre et par délégation :
*La sous-directrice des professionnels
et de l'action en recouvrement,*
VÉRONIQUE RIGAL